Victoire éclatante de Theresa May au sein de son Parlement



Article rédigé par RT France, le 06 février 2019

Source [RT France] Contre toute attente, le Premier ministre britannique a convaincu les députés de lui laisser renégocier l'accord de Brexit avec les Vingt-Sept. Theresa May prouve une fois de plus sa capacité à rebondir, selon Pierre Lévy

C'est une victoire éclatante qu'a remportée Theresa May à l'issue de la séance parlementaire décisive qui s'est tenue le 29 janvier. La plupart des correspondants des journaux européens prédisaient (espéraient, en fait) que les députés britanniques allaient imposer au Premier ministre des dispositions de nature à faire échouer le Brexit; ils <u>ont été pris totalement à contre-pied</u>.

Car une majorité de parlementaires a voté le texte du gouvernement actant l'état des négociations avec Bruxelles, texte désormais nanti d'un amendement décisif : celui-ci donne mandat à Theresa May de retourner à Bruxelles pour exiger des Vingt-Sept une modification essentielle du projet de divorce signé en novembre dernier.

Theresa May, selon cet amendement (qu'elle soutenait vivement et qui fut finalement adopté par 317 voix contre 301), <u>doit renégocier ledit «filet de sécurité» (backstop)</u>. Cette disposition prévoyait que le Royaume-Uni devait rester dans l'Union douanière avec l'UE aussi longtemps qu'une solution pérenne quant à la frontière entre les deux Irlande ne serait pas trouvée – c'est-à-dire potentiellement indéfiniment, accusaient ses détracteurs.

Certes, un autre amendement affirme l'<u>opposition des députés à un Brexit sans accord, «no deal»</u>, mais il n'est nullement contraignant. Surtout, tous les autres amendements qui concrétisaient les différents espoirs des adversaires du Brexit ont été rejetés : pouvoir accordé au Parlement pour déterminer lui-même différentes alternatives remettant en cause la sortie du Royaume-Uni, voire pour imposer l'une d'entre elles ; report de la date prévue (29 mars), ou encore faculté du Parlement d'imposer un tel report…

Bref, Theresa May garde la main, démentant ainsi ceux qui pronostiquaient que le Parlement britannique allait unilatéralement «prendre le contrôle». Une prédiction qui était juridiquement infondée – dans la jurisprudence constitutionnelle britannique, le Premier ministre reste le maître à bord tant qu'une motion de censure ne l'a pas chassé ; et qui s'est surtout révélée politiquement erronée, la capacité de rebondir de Theresa May ayant, pour la énième fois, été sous-estimée.